

REGLEMENT CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE 2010

1. Le challenge est établi sur les 7 communes de l'entité sonégienne.
2. Pour être classé dans le challenge, chaque coureur doit avoir participé à au moins **7 courses** (excepté la Corrida de La Saint Nicolas) et **seuls les 7 meilleurs résultats de toutes les courses seront pris en compte.**
3. En cas d'ex æquo, le sportif ayant participé au plus grand nombre de courses sera-le gagnant.

La participation de 1 à 6 courses vaut 20 points par épreuve.

La participation à la 7^o course vaut 40 points.

La participation à la 8^o course vaut 50 points.

La participation à la 9^o course vaut 60 points.

La participation à la 10^o course vaut 100 points.

4. Le calcul des points se fera de la façon suivante :

$1000 - (\text{Place} - 1) + \text{Bonus.}$ <p style="text-align: center;">Nbre Participants</p>
--

L'addition sera faite des 7 meilleurs coefficients pour chaque concurrent.
Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de points.

5. Les **trois** premiers de chaque catégorie (11 catégories) recevront un prix.
6. Les catégories sont les suivantes,

a. Espoirs nés en 1991 et plus

b Jeunes filles nées en 1991 et plus

c Seniors nés en 1971 à 1970

d Dames nées en 1976 à 1975

e Vétérans I nés en 1961 à 1970

f Aînées I nées en 1966 à 1983

g Vétérans II nés en 1951 à 1960

h Aînées II nées en 1956 à 1965

i Vétérans III nés en 1950 et moins.

j Aînées III nées en 1955 et moins.

K Vétérans IV nés en 1940 et moins

(Les catégories tiennent compte de l'année de naissance et non du jour et mois de la date de naissance).

7. Une tombola sera attribuée dans chaque série; soit pour les 7 participations, les 8 participations, les 9 participations et les 10 participations, le jour de la Corrida de la Saint Nicolas.